

et par l'établissement des grandes foires franches qui demeurèrent jusqu'à la Révolution française un des principaux, pour ne pas dire le principal privilège du commerce lyonnais. — L'industrie nouvelle partagea le sort habituel des œuvres humaines d'autant plus lentes à s'établir qu'elles doivent être plus durables; pendant quelques années elle ne grandit pas rapidement; le roi Charles VIII confirma les concessions de son père, et y ajouta la noblesse héréditaire pour les membres du Consulat; les guerres d'Italie, en amenant souvent à Lyon la Cour et l'armée, favorisèrent doublement son commerce par le débouché qu'elles lui donnaient, et par les rapports constants qu'elles établissaient avec le pays le plus artistique et le plus industriel de l'Europe. Enfin le règne de François I^{er} marqua l'essor définitif de la prospérité lyonnaise, créée par la protection royale (1), par les efforts intelligents du Consulat par l'action persévérante de quelques hommes énergiques, au milieu desquels les génois Turqueti et Naris figurèrent au premier rang. Entraînés par le progrès général, par le désir de réussir et par l'espérance d'être utiles à leur patrie adoptive, soutenus par les magistrats consulaires qui, plusieurs fois, prévinrent leur ruine en leur donnant de l'argent, ces deux négociants introduisirent de notables améliorations dans l'art de la fabrication, réalisèrent à force d'intelligence et de travail une fortune considérable et méritèrent de leurs contemporains, comme de la postérité, le titre de fondateurs de la grande fabrique lyonnaise. L'exemple de leur succès attira une foule de leurs anciens compatriotes, les uns chassés de leurs pays par des causes politiques, les autres n'ayant d'autre but que celui de faire ou d'augmenter leur fortune.

(1) Le 30 août 1535, ordonnance de François I^{er}, accordant aux ouvriers en velours, qui viendront s'établir à Lyon, mêmes privilèges qu'aux bourgeois.